



## COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2018

### COMPTE-RENDU

#### **Etaient présents : 17 / 32**

LE BARON René, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUEGUEN Paul, SERGENT Gilles, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, TUPIN Hugues, CROM Florence, COLAS Roger, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, FORGET Michel, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier, GOYAT Daniel.

**Etaient excusés :** LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, CALVEZ Jean-Luc, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, LOMENECH Jean, PELLETER Bernard, CORBEL Jean-Christophe.

**Secrétaire de séance :** CARAMARO Laure est désignée comme secrétaire de séance.

#### **1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2017, 2 ET 12 JANVIER 2018.**

Le Président soumet les comptes-rendus des comités syndicaux à l'approbation de l'assemblée délibérante en rappelant que le quorum n'était pas réuni le 2 janvier 2018.

Monsieur Thierry LE GALL fait remarquer qu'il était présent le 2 janvier. Le Président indique que les services procéderont aux corrections nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces trois comptes-rendus.

#### **2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire, associant l'ensemble des élus, dans un souci de transparence, à la réflexion financière.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

- Informer le Comité Syndical de l'évolution de la situation financière de VALCOR,
- Discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées au budget primitif 2018,
- Permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière menée par VALCOR.

S'agissant d'un débat ne débouchant sur aucune prise de décision, il n'y a donc pas lieu de le voter.

Les principales orientations possibles pour le budget 2018 et les années suivantes sont exposées dans le cadre d'un document remis en annexe aux délégués.

Le Président fait une présentation détaillée des orientations budgétaires proposées par le Bureau.

Il mentionne en premier lieu l'augmentation 556 habitants de la population DGF sur le territoire de VALCOR entre 2016 et 2017.

Avec une prévision de 1.8 M € au budget « incinération » et 735 K € au budget « déchèteries », l'exercice 2018 se caractérise par un programme de travaux important. Il indique que la « philosophie » retenue pour la construction du PPI est la réalisation d'un inventaire exhaustif quand bien même le programme peut paraître ambitieux ou que le montant des investissements reste encore très approximatif.

Monsieur Roger COLAS fait part des visites inopinées de la DREAL sur les sites de LOCUNOLE, SCAER et QUIMPERLE. Les rapports font état de non-conformités qui nécessiteront quoi qu'il en soit des investissements pour des mises aux normes.

Monsieur Pierre PLOUZENNEC demande d'alerter les inspecteurs de la DREAL sur la problématique de mise aux normes d'infrastructures anciennes dont le remplacement est déjà programmé.

M. COLAS rebondit sur cette proposition en relevant l'importance de la mise aux normes « en continu » des installations, sans attendre des mises en demeure des services de l'Etat, même si cela peut parfois être contraignant sur le plan budgétaire.

Il indique également que le projet de nouvelle déchèterie à TREGUNC est désormais reporté sine die. Aux difficultés d'acquisition du terrain s'ajoute désormais des problèmes réglementaires liés à la loi littorale. Il exprime cependant l'urgence de réaliser le projet de traitement des végétaux de Dioulan.

Le Président présente le PPI pour les deux budgets et fait un focus sur les principaux investissements à réaliser. Il présente ensuite la situation d'endettement pour le budget Incinération qui présente un encours de dette de 10.6 M € et avec une dernière échéance prévue en 2030.

Cette dette est constituée à 75 % de taux fixes et à 25 % de taux variables.

Un délégué fait remarquer que le taux fixe moyen de 3.61 % lui paraît élevé et demande s'il y aurait lieu de renégocier certains prêts. M. Xavier JODOCIUS répond que ce taux est lié à deux emprunts anciens, d'un montant élevé, qui arrivent à échéance en 2021 / 2022 et que les pénalités actuarielles seraient trop importantes.

Le Président indique que le PPI présenté « Incinération » permet de respecter une capacité de désendettement plafonnée à 7 ans.

Le Président indique que des travaux de maintenance du GTA nécessitant un arrêt prolongé est à prévoir. Cet arrêt impactera la performance énergétique de l'UIOM. Dès lors quelle stratégie mettre en œuvre pour limiter l'incidence de la TGAP sur l'épargne nette ? Attendre la réalisation du projet de séchoir ? Programmer un arrêt sur deux exercices avec le risque de pénaliser la Performance Énergétique (PE) sur deux années au lieu d'une ? Provisionner la dépense ?

Le scénario proposé implique une augmentation des contributions de 5.4 % en 2019. M. PLOUZENEC fait remarquer qu'il s'agit d'un pallier d'augmentation et non d'une contribution exceptionnelle. Madame Florence CROM fait remarquer que l'augmentation totale des contributions affichée entre 2016 et 2022 est tout de même de 13 % environ. Il est indiqué que cette augmentation tient toutefois compte d'une hypothèse d'inflation de 1 % par an. En outre, certains des travaux envisagés ne seront justifiés que s'ils permettent un retour sur investissement. Des recettes peuvent donc être envisagées mais celles-ci étant, à ce stade de la réflexion, trop incertaines, elles n'ont pas été prises en compte dans la prospective (Séchoir à fourrages).

Le Président expose ensuite les éléments de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'activité déchèteries qui présente un encours de dette de 1.93 M €. Le taux moyen d'endettement est de 1.63 % répartie pour moitié en taux fixe et en taux variable. Il indique que l'importance des investissements nécessaires sur 5 ans est de 7.7 M€.

Afin de ne pas dépasser le seuil de la capacité de désendettement de 10 ans, ce qui est très limite, il conviendrait d'augmenter de 4 % par an le montant des contributions. Le maintien d'une chaîne épargne convenable est à ce prix.

Le Président fait toutefois remarquer que ces propositions permettent cependant d'atteindre une augmentation moyenne lissée d'ici à 2022 de 3.3 % au lieu des 3.8 % prévus dans la prospective 2017.

Le Président rappelle que ces augmentations résultent, certes, des investissements d'une part mais également de l'augmentation constante des tonnages collectés en déchèteries, végétaux et autres déchets. Il rappelle également que certaines des augmentations subies découlent de décisions parafiscales telles que la TGAP relative à la mise en CET2 par exemple. Enfin les marchés de service sont eux-mêmes soumis aux indices de révision de prix (prix des carburants).

M. Hugues TUPIN s'interroge sur la gestion des déchets verts et demande si leur valorisation énergétique ne peut pas être envisagée, notamment pour pallier les vides de fours. Si la filière bois énergie est aujourd'hui « saturée » la question mérite d'être explorée avec de nouvelles potentialités éventuelles à terme (centrale de Cordemais). L'incinération des déchets verts n'est cependant pas envisageable directement dans les fours de l'UIOM pour des raisons économiques.

Le rapport fait apparaître des indicateurs d'endettement par habitant : le Président rappelle qu'en 2017 l'endettement par habitant était de 56.08 € / hab. DGFG et de 17.50 € / hab. DGF.

Concernant la « fusion des syndicats » Le Président expose que le bureau d'étude a établi une note de problématique avec deux scénarii.

- Scénario 1 qui correspond au cahier des charges avec une échéance de fusion reportée à 2024 avec des phases successives de regroupement et de consolidation,
- Scénario 2 qui prévoit l'adhésion de la CCPBS à l'un des deux syndicats et une fusion ultérieure des deux structures.

Le Président d'exposer également les discussions en cours relative à la création d'un pôle métropolitain.

M. PLOUZENNEC considère pour sa part qu'il est intéressant que la question des déchets soit posée.

M. TUPIN estime que le Pôle métropolitain pourrait avoir la vertu de faire faire avancer la question de la mutualisation à l'échelle de la Cornouaille.

M Bruno QUILLIVIC y voit également une opportunité de développement du territoire.

Le Président se demande dans quel ordre faut-il aborder la question de la mutualisation de la gestion des déchets : par le pôle métropolitain ou en priorisant la voie d'un syndicat unique sachant que le « pôle métropolitain » sera quoi qu'il en soit également un syndicat mixte.

Cette discussion conclut le débat d'orientation budgétaire.

### **3. CONVENTION D'ADHESION AU SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL DE CCA**

Le Président indique que cette convention a pour objet de définir les conditions d'accès aux services fournis par CCA pour une durée de cinq ans.

M. Didier LE DUC insiste sur le fait que la délégation du système informatique de VALCOR a un tiers est lourd de conséquences et que cette démarche impose vraiment que CCA mette les moyens nécessaires pour permettre le fonctionnement correct du système et permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adhésion de VALCOR au système d'Information de CCA et autorise le Président à signer cette convention.

### **4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VALCOR A AIR BREIZH**

Suite à la décision de VALCOR d'adhérer à AIR BREIZH, organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne, il convient de désigner les représentants de VALCOR au sein de cette structure qui est une association de type loi de 1901 à but non lucratif.

L'assemblée délibérante doit donc désigner un titulaire, un suppléant et un correspondant technique.

Après que le Président a demandé aux candidats de se déclarer, **le Comité Syndical désigne à l'unanimité :**

- Délégué Titulaire : M. Hugues TUPIN,
- Délégué Suppléant : M. Bruno QUILLIVIC,
- Correspondant technique : M. Gabriel KAUFMANN.

### **5. CNAS RETRAITE**

Le président indique que le CNAS propose une offre pour les retraités moyennant cotisation des collectivités. Sur proposition du Bureau, le président propose de contribuer au CNAS pour le personnel retraité pendant une période de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette proposition et décide à l'unanimité de contribuer au CNAS pour les retraités de VALCOR pendant deux années après leur départ.

### **6. PLAN DE FORMATION**

Le Président indique que, pour l'année 2018, le plan de formation prévoit 2 jours de « formation de professionnalisation » en moyenne par agent et de 0 à 6 jours de « **formation obligatoire** » selon les agents. Un agent bénéficiera de 13 jours de « **formation de perfectionnement** » pris dans le cadre de son CPF. Un total de 40 jours est donc prévu pour les 7 agents de VALCOR.

Ce plan a été approuvé en CT du 6 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le plan de formation 2018 du personnel de VALCOR.

## **7. NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT CCA**

Le Président indique que CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION a désigné un nouveau délégué suppléant en la personne de Madame Claude COCHENNEC.

Le Comité Syndical prend acte de la désignation de Madame Claude COCHENNEC en qualité de déléguée suppléante à VALCOR.

## **8. PROPOSITION D'AVENANT ECO DDS**

Le président expose que, suite à l'obtention de son nouvel agrément, ECODDS propose la signature d'un avenant à la convention signée le 13 novembre 2013 pour une durée indéterminée.

Cet avenant propose une réévaluation des soutiens qui semble significative en pourcentage mais qui représente des sommes assez faibles.

AMORCE recommande cependant à ses adhérents de ne pas signer cet avenant, considérant que le cadre général de la filière et les modalités de mise en œuvre ne sont pas acceptables. AMORCE propose ainsi une approche solidaire pour s'opposer à ECO DDS en refusant cette signature.

Les membres du bureau ont pris acte de cette situation. Le Président soumet cette question à l'avis de l'assemblée délibérante.

Certains délégués indiquent qu'ils ne pourront pas se dispenser des recettes versées par ECO DDS pour l'équilibre de leur budget.

Après avoir indiqué que la date limite de signature de cette avenant est fixé au 30 juin 2018 le Comité décide de surseoir à cette décision jusqu'au Comité Syndical de juin 2018.

## **9. RAPPORTS DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR**

Les rapports de délégation du Président et du Directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

La Secrétaire de séance,

Laure CARAMARO